

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1241

15 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Aerium Atlas Investments, S.A.</b> .....	<b>59539</b>	<b>Matro S.A.</b> .....	<b>59542</b>
<b>Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.)</b> ..	<b>59537</b>	<b>Merlis S.à r.l.</b> .....	<b>59542</b>
<b>Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l.</b> .....	<b>59541</b>	<b>Nubiotech Environnement</b> .....	<b>59543</b>
<b>Beaker S.à.r.l. société de gestion de patri- moine familial</b> .....	<b>59522</b>	<b>Parc Helfent S.A.</b> .....	<b>59541</b>
<b>Bel-Fa S.A.</b> .....	<b>59539</b>	<b>Pegasi S.A.</b> .....	<b>59558</b>
<b>Bellissimo S.à r.l.</b> .....	<b>59530</b>	<b>Portside Investments S.à r.l.</b> .....	<b>59559</b>
<b>Big Horn Investors S.A.</b> .....	<b>59558</b>	<b>Pro-Format SA</b> .....	<b>59566</b>
<b>Dominici S.à r.l.</b> .....	<b>59539</b>	<b>Sador Luxembourg S.A.</b> .....	<b>59530</b>
<b>Eagle (US) S.à r.l.</b> .....	<b>59547</b>	<b>SA Equity Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>59568</b>
<b>ECE Real Estate Partners S.à r.l.</b> .....	<b>59530</b>	<b>Sanctour Holdings, S.A.</b> .....	<b>59568</b>
<b>EQUINOR Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>59559</b>	<b>S.I.V.B. S.A. Société Immobilière Villa Bodson</b> .....	<b>59538</b>
<b>Eradius Immobilière S.A.</b> .....	<b>59559</b>	<b>S. Mazeure &amp; Cie</b> .....	<b>59567</b>
<b>Europa S.à r.l.</b> .....	<b>59567</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Gestion d'In- vestissements S.à r.l.</b> .....	<b>59540</b>
<b>Finances &amp; Consulting Luxembourg S.A.</b> .....	<b>59563</b>	<b>Synergie Investment</b> .....	<b>59564</b>
<b>FR Plasco Holdings Sàrl</b> .....	<b>59564</b>	<b>Tannenberg S.à r.l.</b> .....	<b>59566</b>
<b>Galdenia Investments S.A.</b> .....	<b>59560</b>	<b>Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl</b> .....	<b>59540</b>
<b>Gemplus International S.A.</b> .....	<b>59540</b>	<b>Upsilon Informatique S.A.</b> .....	<b>59564</b>
<b>GoldenTree Credit Opportunities Lux Fi- nancing II S.à r.l.</b> .....	<b>59548</b>	<b>Viasimo S.à.r.l.</b> .....	<b>59548</b>
<b>GSG Athena S.à r.l.</b> .....	<b>59558</b>	<b>Volotea</b> .....	<b>59536</b>
<b>IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>59563</b>	<b>VP Bank (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>59567</b>
<b>IVG Andel 17 Beteiligungs GmbH</b> .....	<b>59543</b>	<b>W.P. Stewart Global Growth Fund</b> .....	<b>59566</b>
<b>LSREF3 Heart LP S.à r.l.</b> .....	<b>59529</b>	<b>WSB Holding S.A., SPF</b> .....	<b>59537</b>
<b>Mare S.A.</b> .....	<b>59541</b>	<b>York Luxembourg Holdings International S.à r.l.</b> .....	<b>59537</b>
<b>Mars Propco 13 S.à r.l.</b> .....	<b>59547</b>	<b>Zenit Investments S.A.</b> .....	<b>59563</b>
<b>Mars Propco 7 S.à r.l.</b> .....	<b>59542</b>		

**Beaker S.à.r.l. société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 2, Impasse Quatre Saisons.

R.C.S. Luxembourg B 185.191.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth of January

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. "EQ Nominees (Jersey) Limited" a company duly existing under the laws of the Bailiwick of Jersey, having its registered office at Equity Trust House, 28-30 The parade, St Helier, Jersey, JE 1EQ, Channel Islands, registered under number 57584,

2. "CN Limited" a company duly existing under the laws of the Bailiwick of Jersey, having its registered office at Equity Trust House, 28-30 The parade, St Helier, Jersey, JE 1EQ, Channel Islands, registered under number 37331,

both represented by Mr. Thomas PAILLARDON, private employee, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 16<sup>th</sup>, 2013.

Said proxies initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing persons, represented as aforesaid, at the actual shareholders (the "Shareholders") of the company "Beaker Limited", having its registered office in Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Bailiwick of Jersey, Channel Islands, incorporated by private deed on the January 9<sup>th</sup>, 2001, registered with the Trade Register of Jersey under the number 79035.

The Shareholders, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1.- Transfer of the registered and administrative office of the company from Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, (Bailiwick of Jersey, Channel Islands), to 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, (Grand-Duchy of Luxembourg), and adoption by the company of the Luxembourg nationality.

2.- Determination of the corporate object which will henceforth have the following wording:

"The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law concerning the creation of a wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorized to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions."

3.- Suppression of the par value of the shares as stated in the Company's Memorandum of Association.

4.- Determination of the share capital.

5.- Adoption for the company the legal form of a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the laws of Luxembourg.

6.- Decision to adopt for the company:

- a) the name "Beaker S.à.r.l. société de gestion de patrimoine familial";
- b) a fiscal year beginning on January 1<sup>st</sup> and ending on December 31<sup>st</sup> of each year;
- c) a complete reorganization of the articles of association.

7.- Appointment of M. Guttormur Bjorn PÖRARINSON as company's Director and designation of its registered office.

8.- Any miscellaneous items in connexion with the Company's continuance in Luxembourg.

*First resolution:*

The Shareholders hereby ratify the resolutions taken in Jersey by the Board of Directors, in accordance with its Articles of Association, on December 16<sup>th</sup>, 2013, by which it has been:

1.- DECIDED to transfer the registered office and the principal place of business of the company from the Bailiwick of Jersey to the 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, a consequence of this transfer

being the change of the nationality of the company as well as the submission of the company to the provisions of the Luxembourg company law of 10<sup>th</sup> August 1915;

2.- DECIDED that the transfer of the registered office and of the principal place of business of the Company from Jersey to Luxembourg shall become effective on the day the new Articles of the Company are signed before the under-signed notary; that during the whole transfer proceedings, the company shall continue to exist; that it shall not lose its legal personality at any moment.

It is found that the transfer of the seat is in the continuity of the business of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg is not the creation of a new legal entity with legal personality.

*Second resolution:*

The Shareholders decide to determine as follows the corporate object, which will have henceforth the following wording:

“The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law concerning the creation of a wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorized to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.”

*Third resolution:*

The Shareholders decide to suppress the indication of the par value of the 10.000 issued (Ten Thousand) shares representative of the authorized share capital of the company.

*Fourth Resolution*

*Currency conversion:*

The Shareholders resolved to convert the currency of the company share capital, currently fixed at JEP 10.000 (Ten Thousand Jersey Pounds) represented by 10.000 (Ten Thousand) shares with nominal value of JEP 1 each, to express it now in Euros, as from the date hereof is 1,- JEP = 1,219.- EUR (One Euro and Twenty Two Cents).

*Reorganization of the share capital:*

The Shareholders decide to restructure the share capital and to cancel the classes of shares so that 5.002 (Five Thousand and Two) issued shares with a nominal value of 1,22,- euro (One Euro and Twenty One Cents) will be replaced by 5.002,- (Five Thousand and Two) shares without nominal value (the “Shares”) and without designation of classes of shares.

*Subscription of the Shares:*

The Shareholders, represented as aforesaid, have subscribed the 5.002,- (Five Thousand and Two) shares with a nominal value of 1 euro (One EUR) each as follows:

1. “EQ Nominess (Jersey) Limited”, prenamed, . . . . .	1,001
2. “CN Limited”, prenamed, . . . . .	<u>4,001</u>
Total: . . . . .	5,002

*Fourth resolution:*

The Shareholders have also decided the following:

- a) to adopt for the Company the legal form of a Limited Liability Company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the laws of Luxembourg;
- b) to change the name to “Beaker S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial”;
- c) the company shall be established in Luxembourg for an unlimited duration;
- d) the first financial year shall start on the January 1<sup>st</sup> and end on the December 31<sup>st</sup> of each year
- e) adopt the following articles of association of a Luxembourg Limited Liability Company:

*“Definitions*

“Law”: means the legal dispositions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and its subsequent amendments;

"SPF Law": means the legal dispositions of the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF");

"Bylaws": means the Company's articles of association.

### **Denomination - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Beaker S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial", in abbreviation "Beaker S.à r.l., SPF", qualified as family wealth management company in the sense of the SPF Law, (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The purpose of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and disposal of financial assets as defined in article 2 of the SPF Law concerning the creation of a family wealth management company, to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of the SPF Law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is not authorized to hold a participating interest in a company unless it does not involve itself in the management of such company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The registered office shall be situated in the city of Bertrange.

The registered office may, by a simple decision of the shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

### **Capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's capital is set at Two Hundred and Four Thousand Euros (204.000,- EUR).

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the Law; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the bylaws of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The shares may only be held by the eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Provided that the transferee fulfils the conditions of article 3 of the SPF Law, defining the eligible investor, transfers of shares held by a single shareholder are free.

Provided that the transferee fulfils the conditions of article 3 of the SPF Law defining the eligible investor, the shares may be transferred freely amongst shareholders, when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with of article 189 of the Law and provided that the transferee fulfils the conditions of article 3 of the SPF Law defining the eligible investor.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the Company.

**Art. 8.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

### Management

**Art. 9.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 10.** Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares.

Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 11.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the bylaws can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 12.** In case that the Company consists of only one shareholder, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 13.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholders.

**Art. 15.** The fiscal year shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

### General dispositions

**Art. 17.** The dispositions of the Law and the SPF Law shall apply in so far as these bylaws do not provide for the contrary.”

#### *Fifth resolution:*

The Shareholders decide to:

- a) appoint as sole manager of the company Mr. Guttormur Bjorn PÒRARINSON, born on August 31<sup>st</sup>, 1956 in Reykjavik (Iceland), residing at 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) establish the registered office at 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Sixth resolution:*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its incorporation, is approximately valued at one thousand five hundred forty-five euro (EUR 1,545.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. "EQ Nominees (Jersey) Limited" une société constituée et régie sous les lois du Baillage de Jersey, ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The parade, St Helier, Jersey, JE 1EQ, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 57584,

2. "CN Limited" une société constituée et régie sous les lois du Baillage de Jersey, ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The parade, St Helier, Jersey, JE 1EQ, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 37331,

Toutes les deux (2) représentées par M. Thomas PAILLARDON, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Dicks, L-2330 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 16 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société "Beaker Limited", ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Baillage de Jersey, Îles Anglo-Normandes, constituée suivant acte sous seing privé en date du 9 Janvier 2001, inscrite au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 79035.

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif actuellement sis à Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, (Baillage de Jersey, Îles Anglo-Normandes), au 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2.- Détermination de l'objet social qui sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

3.- Suppression de la valeur nominale des actions comme indiqué dans le Mémoire des statuts de la société.

4.- Détermination du capital social.

5.- Adoption pour la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

6.- Décision d'adopter pour la société:

- a) la dénomination sociale de "Beaker S.à.r.l. société de gestion de patrimoine familial ";
- b) une année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- c) une refonte complète des statuts.

7.- Nomination de M. Guttormur Bjorn PÒRARINSON en tant que gérant de la Société et fixation du siège social.

8.- Divers.

*Première résolution:*

Les Associés ratifient les résolutions prises à Jersey par le Board of Directors, conformément aux statuts de la société, en date du 16 Décembre 2013, par lesquelles il a été convenu ce qui suit:

1 - A DECIDE de transférer le siège social et le principal établissement de la société de Jersey vers le Grand-Duché de Luxembourg au 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, une conséquence de ce transfert étant le changement de nationalité de la société ainsi que la présentation de la société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915.

2 - A DECIDE que le transfert du siège social et de la principale place d'affaires de la Société de Jersey à Luxembourg entrent en vigueur le jour où les nouveaux statuts de la Société sont signés devant le notaire instrumentant, que pendant la procédure de transfert entiers, la société continue d'exister, qu'elle ne doit pas perdre sa personnalité juridique à aucun moment.

Il est constaté que le transfert du siège s'inscrit dans la continuité de l'activité de la société au Grand-Duché de Luxembourg et ne constitue pas la création d'une nouvelle entité juridique dotée de la personnalité juridique.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de déterminer l'objet social qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de supprimer la valeur nominale des 10.000 (Dix Mille) parts sociales représentant le capital autorisé de la société.

#### *Quatrième résolution:*

##### *Conversion de devises:*

Les Associés ont décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social de la société, actuellement fixée à JEP 10.000,- (Dix Mille Livre Jersiaises) représenté par 10.000,- (Dix Mille) actions d'une valeur nominale de 1 JEP (Une Livre Jersiaise) chacune, pour l'exprimer maintenant en euros, au cours de la date des présentes est 1,-JEP = 1,219 - EUR (Un Euro et Vingt Deux Centimes d'Euros).

##### *Restructuration du capital social:*

Les Associés décident d'annuler les différentes classes d'actions et de restructurer le capital social de sorte que les 5.002,- (Cinq Mille Deux) actions émises d'une valeur nominale de 1,22- euros (Un Euro et Vingt et Deux Centimes d'Euro) seront remplacées par 5.002,- (Cinq Mille Deux) parts sociales sans désignation de valeur nominale et formant une classe d'actions unique.

##### *Souscription des Parts sociales:*

Les Associés, représentés comme susdit, ont souscrit aux 5.002 (Cinq Mille Deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (Un Euro) chacune comme suit:

1. «EQ Nominess (Jersey) Limited», prénommée, .....	1.001
2. «CN Limited», prénommée, .....	4.001
Total: .....	5.002

##### *Cinquième résolution:*

Les Associés ont décidé:

- a) d'adopter pour la société la forme juridique d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois;
- b) de changer la dénomination en «Beaker S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial»;
- c) d'adopter pour la société une durée illimitée;
- d) de préciser que la première année sociale commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- c) d'adopter les statuts suivants d'une société à responsabilité luxembourgeoise:

##### *«Définitions*

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

#### **Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Beaker S.à.r.l. société de gestion de patrimoine familial", en abrégé "Beaker S.à.r.l., SPF", qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF, (ci-après la "Société").

**Art. 2.** L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.



Par actifs financiers au sens de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange. La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### Capital - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à 204.000 Euros (Deux Cent Quatre Mille Euros).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Les parts sociales peuvent uniquement être détenues par les investisseurs éligibles tels que définies à l'article 3 de la Loi SPF.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi SPF, définissant l'investisseur éligible, les cessions de parts sociales détenues par un associé unique sont libres.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi SPF définissant l'investisseur éligible, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi et sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la Loi SPF définissant l'investisseur éligible.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### Administration

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.



Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Dispositions générales**

**Art. 17.** Les dispositions de la Loi et de la Loi SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

#### *Cinquième résolution:*

Les Associés décident:

a) de nommer comme gérant unique de la société Mr. Guttormur Bjorn ÞÓRARINSON, né le 31 Août 1956 in Reykjavik (Island), résident au 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange.

b) de fixer le siège social au 2, impasse Quatre Saisons, L-8077 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cent quarante-cinq euros (1.545,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. PAILLARDON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28.01.2014. Relation: LAC/2014/4061. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11.03.2014.

Référence de publication: 2014037342/405.

(140043261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

#### **LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038292/10.

(140043882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 130.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sador Luxembourg S.A.  
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014038431/11.

(140043628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Bellissimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4819 Rodange, 34, rue de la Gendarmerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.159.

Je soussignée, STOYANOVA Svetlana, ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 10.03.2014 je ne suis plus la gérante technique et ne fais plus part de la société BELLISSIMO sàrl, 34, rue de la Gendarmerie L-4819 Rodange (No B 0118159 de Registre de Commerce et des Sociétés).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Waldbillig, le 12.03.2014.

Signature.

Référence de publication: 2014038526/12.

(140042989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**ECE Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 157.549.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fifth day of February.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ECE Real Estate Partners GmbH, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, registered with Trade Register at the local court of Hamburg under number HRA 112 031,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 25 February 2014,

in its capacity as sole shareholder of ECE Real Estate Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.549, incorporated on 15 December 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg (the Company).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. ECE Real Estate Partners GmbH is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder takes the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the administration and management of one or several alternative investment funds (AIF), subject to the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as maybe amended form time (the 2013 Law).

3.2. The Company also act as an appointed manager (gérant) of ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B and ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C in accordance with the Law.

3.3. The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and marketing of the AIFs.

3.4. In accordance with the 2013 Law, the Company, as alternative investment fund manager (AIFM), will perform investment management functions with regards to the AIFs as follows:

- portfolio management;
- risk management.

The Company may additionally perform in the course of the collective management of the AIFs the following other functions:

- administration;
- legal and fund management accounting services;
- customer inquiries;
- valuation and pricing, including tax returns;
- regulatory compliance monitoring;
- maintenance of unit-/shareholder register;
- distribution of income;
- unit/shares issues and redemptions;
- contract settlements, including certificate dispatch;
- record keeping;
- marketing;
- activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

3.5. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

3.6. The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws remaining within the limitations set forth by the 2013 Law."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand, five hundred euro (EUR 112,500) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) to hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) by the issue of one hundred and twelve thousand, five hundred (112,500) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

#### *Subscription and payment*

ECE Real Estate Partners GmbH, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred and twelve thousand, five hundred (112,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred and twelve thousand, five hundred euro (EUR 112,500,-).

The amount of one hundred and twelve thousand, five hundred euro (EUR 112,500,-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000,-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up....”

The Sole Shareholder further resolves to add a new paragraph numbered 5.2 shall henceforth read as follows:

5.2. In view of the requirements in relation to own funds under the 2013 Law, the Company will, in addition to the share capital, set up three specific reserve accounts into which any premium paid on any share in addition to its nominal

value as well as any specific capital contribution without the issuance of shares (account 115 of the standard chart of accounts “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres”) is transferred.

the previous article 5.2 of the articles of association of the Company is re-numbered article 5.3.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by the board of managers composed of not less than three members, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions. In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 8. Board of managers.**

8.1. The Company will be managed by a board of managers (the Board). The Board shall be composed of at least three (3) managers who will be class A managers (hereafter each a Class A Manager) or class B managers (hereafter each a Class B Manager).

#### 8.2. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if (a) a majority of its members is present or represented, and (b) at least one Class A Manager is present or represented at the meetings. Resolutions of the Board are validly taken by a simple majority of the managers present or represented provided that at least one Class A Manager votes in favour of the decision(s) to be adopted. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including at least the signature of one Class A Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.”

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress article 9 of the articles of association of the Company and to renumber articles 10 to 16 of the articles of association of the Company to read articles 9 to 15.

Article 9 (previously article 10) of the articles of association of the Company shall be read as follows:

“ **Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.”

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.4 (previously article 15) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**VII. General provisions**

„ **14.4.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law, in particular the 2013 Law and the Law, and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1.500.-).

*Declaration*

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Contern, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

**Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Februar,  
ist vor dem unterzeichnenden Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die ECE Real Estate Partners GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 112 031,

hier vertreten durch José María Ortiz, Wirtschaftswissenschaftler, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 25. Februar 2014 erteilt wurde,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der ECE Real Estate Partners S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter in L-5326 Contern, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.549, gegründet durch die Urkunde von Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg vom 15. Dezember 2010 (die Gesellschaft).

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. ECE Real Estate Partners GmbH ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

“ **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und das Management von einem oder mehreren alternativen Investmentfonds (AIF) im Sinne des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds, in seiner jeweils aktuellen Fassung (das Gesetz von 2013).

3.2. Darüber hinaus kann die Gesellschaft in Übereinstimmung mit dem Gesetz auch als Manager (gérant) der ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, der ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B und der ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C handeln.

3.3. Die Gesellschaft wird sämtliche Tätigkeiten ausüben, die mit dem Management, der Verwaltung und der Vermarktung von AIF verbunden sein können.

3.4. In Übereinstimmung mit dem Gesetz von 2013 kann die Gesellschaft als Verwalter alternativer Investmentfonds (AIFM) folgende Anlageverwaltungsfunktionen bei der Verwaltung eines AIF wahrnehmen:

- Portfolioverwaltung,
- Risikomanagement.

Daneben kann die Gesellschaft zusätzlich folgende Aufgaben im Rahmen der kollektiven Verwaltung eines AIF ausüben kann:

- administrative Tätigkeiten:
- rechtliche Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung,
- Kundenanfragen,
- Bewertung und Preisfestsetzung, einschließlich Steuererklärungen,
- iv) Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften,
- Führung eines Anlegerregisters,
- Gewinnausschüttung,
- Ausgabe und Rücknahme von Anteilen,
- Kontraktabrechnungen, einschließlich Versand der Zertifikate,
- Führung von Aufzeichnungen;
- Vertrieb;
- Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten des AIF, worunter Dienstleistungen, die zur Erfüllung der treuhänderischen Pflichten des AIFM erforderlich sind, das Facility Management, die Immobilienverwaltung, die Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, die industrielle Strategie und damit verbundene Fragen, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AIF und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die die AIF investiert haben, fallen.

3.5. Die Gesellschaft kann Dienstleistungen in Luxemburg und im Ausland erbringen und zu diesem Zweck Repräsentanzen und / oder Niederlassungen errichten.

3.6. Schließlich kann die Gesellschaft auch ihr eigenes Vermögen ergänzend verwalten und solche Maßnahmen ergreifen und solche Geschäfte durchführen, die sie für die Erfüllung und Ausführung ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erachtet bzw. jegliche sonstige Tätigkeiten im Einklang mit anwendbaren Rechtsvorschriften im Rahmen der Grenzen des Gesetzes von 2013 ausüben.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einem Betrag von einhundertzwölf-tausend fünfhundert Euro (112,500) von zwölftausend fünfhundert Euro (12,500) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125,000,-) zu erhöhen, durch Ausgabe von einhundertzwölf-tausend fünfhundert (112,500) Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

#### *Zeichnung und Zahlung*

ECE Real Estate Partners GmbH, wie vorstehend vertreten, zeichnet einhundertzwölf-tausend fünfhundert (112,500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäfts-anteile in Höhe von einhundertzwölf-tausend fünfhundert Euro (EUR 112;500).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einhundertzwölf-tausend fünfhundert Euro (EUR 112;500) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt anschließend Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

##### **“ Art. 5. Kapital.**

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), bestehend aus einhundertfünfundzwanzigtausend (125;000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Die Alleingeschafterin hat ferner beschlossen einen neuen Paragraphen Nummer 5.2 hinzuzufügen um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

5.2. Im Hinblick auf die Anforderungen an Eigenmittel im Sinne des Gesetzes von 2013, wird die Gesellschaft neben ihrem Stammkapital drei weitere Konten führen, auf denen das Agio eines jeden Geschäftsanteils zusätzlich zu dessen



Nominalwert sowie etwaige Einlagen ohne die Ausgabe von Geschäftsanteilen (Konto 115 des standardisierte Kontenplans "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres") eingezahlt werden können.

Der frühere Artikel 5.2. von den Satzungen der Gesellschaft wird in Artikel 5.3. unnummeriert.

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

##### **“ Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.**

7.1. Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführungsrat, der aus mindestens drei Mitgliedern bestehen soll, verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

7.3. Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Konkurs, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Neubesetzung entscheidet. Für den Fall, dass der Einzelgeschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschließt Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

##### **“ Art. 8. Der Geschäftsführungsrat.**

8.1. Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführungsrat (der Rat) verwaltet. Der Rat soll aus mindestens drei Geschäftsführern bestehen, die entweder Geschäftsführer der Klasse A (Klasse A Geschäftsführer) oder der Klasse B (Klasse B Geschäftsführer) sein sollen.

8.2. Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.3. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn (a) die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind und (b) wenigstens ein Klasse A Geschäftsführer bei der Versammlung anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie mit einer einfachen Mehrheit der von den anwesenden und vertretenen Geschäftsführern gefasst werden, wobei mindestens ein Klasse A Geschäftsführer für den Beschluss oder die Beschlüsse gestimmt haben muss. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.



(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

#### 8.4. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern gebunden, wobei stets mindestens ein Klasse A Geschäftsführer unterzeichnet haben muss.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung von mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.“

#### Sechste Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft zu streichen, und Artikel 9 bis 15 in Artikel 10 bis 16 umzunummerieren:

Artikel 9 (vorher Artikel 10) der Satzungen der Gesellschaft lautet wie folgt:

„ **Art. 9. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.“

#### Siebenter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt Artikel 14.4 (vorher Artikel 15) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten soll:

### VII. Allgemeine Bestimmungen

„ **14.4.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes, insbesondere dem Gesetz von 2013 und dem Gesetz, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.“

#### Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr ein tausend fünf hundert (EUR 1.500.-) betragen.

#### Erklärung

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Contern aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen wurde, wurde dieses von dieser erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. M. ORTIZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2014. Relation: DIE/2014/2690. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 12. März 2014.

Référence de publication: 2014037465/343.

(140042692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

### Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2014038484/11.

(140043821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**York Luxembourg Holdings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.967,69.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.696.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, Sotherby's ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014039148/12.

(140044993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**WSB Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.417.

*Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014*

L'administrateur décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Il prend note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

WSB HOLDING S.A., S.P.F.

Référence de publication: 2014038501/15.

(140043948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Atlas Reinsurance Consultants (A.R.C.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 92.649.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «ATLAS REINSURANCE CONSULTANTS (A.R.C.)», avec siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 504 du 9 mai 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.649, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par cent (100) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PINAUD, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au commissaire de la société.
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme «ATLAS REINSURANCE CONSULTANTS (A.R.C.)».

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme «ATLAS REINSURANCE CONSULTANTS (A.R.C.)».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Mohammed BEN EL KEZADRI, directeur de sociétés, né à Alger (Algérie), le 17 août 1947, demeurant à TN-1082 Tunis Mutuelleville (Tunisie), 7, impasse de Boulogne.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, Y. ENDRES, C. PINAUD, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8912. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Référence de publication: 2014038046/68.

(140043822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**S.I.V.B. S.A. Société Immobilière Villa Bodson, Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.816.

J'ai le regret de notifier ma démission du mandat de Commissaire aux Comptes de la société S.I.V.B. S.A. Société Immobilière Villa Bodson ayant son siège social au 1, rue Michel Rodange L-5652 Mondorf-Les-Bains et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B117816

B.S. CONSULTING SA

Référence de publication: 2014039724/11.

(140045252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Dominici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3256 Bettembourg, 15, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 40.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038135/10.

(140044142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Bel-Fa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.369.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire extraordinairement en date du 3 mars 2014 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2019;

- Monsieur Alberto SICCARDI, président du Conseil d'Administration, administrateur avec pouvoir de signature de type A;

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur avec pouvoir de signature de type B;

- Monsieur Luc GERONDAL, administrateur avec pouvoir de signature de type B;

- Réviconsult S.à r.l., commissaire.

De plus, la Société prend acte du changement d'adresse de la société Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, au 24 rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038068/21.

(140043900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Aerium Atlas Investments, S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.707.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the directors Mr Ely Michel Ruimy, Mrs Sylvie Lexa and Franck Ruimy has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole director of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des administrateurs Mr Ely Michel Ruimy, Mrs Sylvie Lexa and Mr Franck Ruimy.

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no 184 865, administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014038027/23.

(140044275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Gemplus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038197/10.

(140043596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**SLGI, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.932.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.708.

Je soussigné, Monsieur Pierre Dagallier, agissant en ma qualité de gérant unique de la société SLGI S.à R.L., ayant son siège social au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123708,

Certifie exacte l'adresse professionnelle suivante:

- Pierre DAGALLIER: 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2014.

*Pour la société SLGI S.à R.L.*

Pierre DAGALLIER

*Gérant unique*

Référence de publication: 2014038423/18.

(140044117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 916.142,84.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Il résulte d'un contrat, signé en date du 11 février 2014, que:

- RBC Trustees (CI) Limited a transféré 10.389.630 de ses parts sociales E09 et 4.699.285 de ses parts sociales E10 qu'il détenait dans la Société à Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l., la Société.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l. . . . .	10.389.630 parts sociales E09
	4.699.285 parts sociales E10
RBC Trustees (CI) Limited . . . . .	4.783.792 parts sociales D
	1.302.675 parts sociales E11
	592.245 parts sociales E12
	1 part sociale T
AMERIPRISE FINANCIAL, INC . . . . .	875.000.000 parts sociales A
RBC cees Nominees Limited . . . . .	360.121 parts sociales D
	9.448.188 parts sociales E11
	9.566.903 parts sociales E12

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014037860/26.

(140043378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Parc Helfent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 135.809.

Des pouvoirs de signatures autorisées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2014038372/13.

(140044084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Mare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.782.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Giovanni Spasiano, Monsieur Emmanuel Briganti et Monsieur Marco Gostoli ont présenté leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 14 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014038334/13.

(140044235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.468.

*Extrait des résolutions écrites des associés de la Société prises en date du 5 mars 2014*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

1/ De reclassifier le gérant unique de la Société, Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152622, en gérant de classe A de la Société avec effet au 5 mars 2014.

2/ De nommer les personnes/entités suivantes:

- Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152587 en qualité de gérant de classe A de la société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur José Fernando Canasí Lozano, né le 13 mars 1972 à México D.F., Mexique, ayant son adresse au 261 Blvd. Adolfo López Mateos, Piso 9, Col. Los Alpes, 01010, México, D.F., en qualité de gérant de classe A de la société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Larry Neil Port, né le 12 avril 1951 à Pittsburgh, Pensylvannie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1 Chase Manhattan Plaza, 41<sup>ème</sup> Etage, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de classe B de la société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014038053/28.

(140043793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société est SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B65906 au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038325/11.

(140043701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.298.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

*Company Director*

Référence de publication: 2014038320/17.

(140043996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Matro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 13 mars 2014 que:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur, Monsieur Benoît BAUDUIN, administrateur, Monsieur Magsud AH-MADKHANDOV, administrateur ont été révoqués effet immédiat;
  - Monsieur Alexander TKACHENKO, né le 5 février 1974 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;
  - Monsieur Mikhail KISELEV, né le 21 décembre 1971 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommé administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;
  - Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née le 8 août 1979 à Riga, Lettonie, résidant professionnellement au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg a été nommée administrateur, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;
  - La société Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été révoquée, avec effet immédiat;
  - La société EZD S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167127 a été nommée Commissaire de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée de six années;
  - Le siège social de la Société a été transféré au 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038335/26.

(140043908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---



**IVG Andel 17 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.018.

Das vorliegende Schriftstück wurde zu dem Zweck erstellt, die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) eingetragenen Informationen zu aktualisieren.

Am 12. August 2013 wurde der alleinige Teilhaber der Gesellschaft, die IVG Austria (Lux) Verwaltungsgesellschaft S.A., von der Gesellschaft IVG Luxembourg S.à r.l. übernommen.

Infolge dessen gestalten sich die Inhaberverhältnisse am Kapital der Gesellschaft wie folgt:

IVG Luxembourg S.à r.l. handelnd für Rechnung des IVG Austria Immobilienfonds FCP-FIS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und diesem unterliegend, mit Sitz in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B150381, hält 250 Gesellschaftsanteile.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2013.

IVG Andel 17 Beteiligungs GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2014038242/21.

(140044040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Nubiotech Environnement, Société Anonyme.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 185.224.

## STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SEPT MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BG CAPITAL, société anonyme en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg dont le siège social se situe 20, rue Mathias Cungs à L-3446 Dudelange,

ici représentée par Madame KULAS Chantal, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 05 février 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: NUBIOTECH ENVIRONNEMENT.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger: le négoce de produits de traitement de l'eau et des déchets, de tout autre produit et service connexes, apporteur d'affaires, commissionnaire, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de 31 EUR (trente et un euros).

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 (trois) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à 1 (un) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder 6 (six) ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres ou non.

**Art. 14.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser 6 (six) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 19.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 10% du capital social.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année Sociale - Répartition des Bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition Générale**

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois juin 2015 à 16.00 heures.

Par exception aux articles 9 et 13 des statuts les premiers administrateurs et délégués à la gestion journalière peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, la comparante précitée déclare souscrire aux 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% par un versement en espèces, de sorte que la somme de 7.750 EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. A été appelée à la fonction d'administrateur la société BG CAPITAL, société anonyme en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg dont le siège social se situe 20, rue Mathias Cungs à L-3446 Dudelange, ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane BRETTNACHER, né le 18 décembre 1968 à Thionville (France), demeurant 1, chemin d'Enrange à F-57330 Escherange.

Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire: la société NEO-3 SA située 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149167.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

4. Le siège social est fixé 20, rue Mathias Cungs à L-3446 Dudelange.

5. Par dérogation à l'article 13 des statuts, Monsieur Stéphane BRETTNACHER, né le 18 décembre 1968 à Thionville (France), demeurant 1, chemin d'Enrange à F-57330 Escherange, est nommé Délégué à la gestion journalière de la société. Il peut engager la société par sa seule signature et dispose d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

#### Clôture

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 mars 2014. Relation: RED/2014/501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014038363/215.

(140044233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

#### **Eagle (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038138/10.

(140044076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

#### **Mars Propco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.304.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038303/17.

(140044064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Viasimo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 331.250,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mars 2014*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction de gérant de Monsieur Giacomo Martinotti, avec effet immédiat, et de Monsieur Leonardo Mocchi, avec effet au 31 décembre 2013, décide d'accepter leur démission.

L'assemblée nomme comme nouveaux gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco Depasquale, demeurant professionnellement au 11, rue Salomon de Rothschild, F-92150 Suresnes (France) et Monsieur Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014037898/21.

(140043031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.202.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Olivier Harles, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing II S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5 Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.



7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

#### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the following year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 June 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The thirty thousand (30,000) shares issued have been subscribed by GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty thousand euro (EUR 30,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Shareholders resolutions*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - Thomas E Gengler, A manager, born on 14 September 1952 in New York (United States of America), professionally residing at 485, Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America;
  - Frederick S Haddad, A manager, born on 23 November 1948 in New York (United States), professionally residing at 300, Park Avenue, 21<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Aidan John Foley, B manager, born on 8 December 1976 in Waterford (Ireland), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
- Tamas Horvath, B manager, born on 5 November 1977 in Magyar (Hungary), professionally residing at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, pas encore enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **«A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000), représenté par trente mille (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée

générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent ne pas être associés. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.



16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant A (si applicable) vote en faveur d'une telle décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente-et-un juin de l'année suivante.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.



21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23 Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les trente mille (30.000) parts sociales émises ont été souscrites par GoldenTree Credit Opportunities Lux Financing I S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de trente mille euros (EUR 30.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de trente mille euros (EUR 30.000) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions des associés*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - Thomas E Gengler, gérant A, né le 14 septembre 1952 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement à 485, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis;
  - Frederick S Haddad, gérant A, né le 23 novembre 1948 à New York (Etats-Unis), résidant professionnellement à 300, Park Avenue, 21<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis;
  - Aidan John Foley, gérant B, né le 8 décembre 1976 à Waterford (Irlande), résidant professionnellement à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et
  - Tamas Horvath, gérant B, né le 5 novembre 1977 à Magyar (Hongrie), résidant professionnellement à 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2014. Relation: EAC/2014/3283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038190/528.

(140043604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014038652/12.

(140045104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**GSG Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.165.

Il convient de modifier la fonction des gérants suivants de la Société de «Gérant» à «Gérant GS» avec effet au 14 mars 2014:

GS Lux Management Services S.à r.l.;

Dominique LE GAL; et

Marielle STIJGER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039462/14.

(140045555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Pegasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.845.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 février 2014*

Le 17 Février 2014, les Actionnaires de Pegasi S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 17 février 2014, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de TCG Gestion S.A., avec effet au 17 février 2014, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de CMS Management Services S.A., avec effet au 17 février 2014, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 17 février 2014, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;

Luxembourg, le 17 Février 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014039687/21.

(140045485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**EQUINOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.441.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014039406/11.

(140045807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Eradius Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.319.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Andrea Dany
- Nicole Thommes
- Jean-Yves Nicolas
- Marc Koeune

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039407/18.

(140045426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 28 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- \* Monsieur Jorge Perez Lozano;
- \* Monsieur Robert Archbold;
- \* Monsieur Manuel Ribeiro; et
- \* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2014039672/25.

(140045222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Galdenia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 176.578.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of February;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "GALDENIA INVESTMENTS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 176578, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on March 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1354 of June 7, 2013,

and whose articles of association (the "Articles") haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of two categories of directors and subsequent amendment of the binding signatories' power of the Company;

2. Amendment of the second paragraph of article 9 of the Articles;

3. Restructuring of the composition of the board of directors and fixation of the duration of their mandates;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides:

- to create two categories of directors, namely the category A directors and the category B directors;

- to modify the binding signatories' power of the Company, so that article 13 of the by-laws will henceforth have the following wording:

" **Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director, or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, if the shareholders have qualified the directors as category A directors or as category B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A director and one (1) category B director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director."

#### Second resolution

The Meeting decides also to amend the second paragraph of article 9, in order to give it the following wording:

“ **Art. 9. (second paragraph).** However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company. In case of plurality of directors the general meeting may decide to create two categories of directors (category A director and category B director).”

#### Third resolution

The Meeting decides:

- to correct the date of birth of Mr. Philippe DE PATOUL as follows: August 9, 1947;
- to accept the resignations of Mr. Michael MORRICE and of Mr. Laurent MULLER as directors of the Company and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the execution of their mandate; and
- to appoint Mr. Alain LE JEUNE, licencié en sciences économiques et financières, born in Wilrijk (Belgium), on May 19, 1959, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, as new director, his mandate will expire at the general annual meeting in the year 2018.

#### Fourth resolution

The Meeting decides:

- to attribute the category A to the directors Mrs. Ana FLORES and Mr. Alain LE JEUNE;
- to attribute the category B to the directors Mr. Philippe DE PATOUL and Mr. Paul TORI.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “GALDENIA INVESTMENTS S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176578, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, le 27 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354 du 7 juin 2013,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Création de deux catégories d'administrateurs et modification subséquente des règles d'engagement de la Société;
2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts;
3. Restructuration de la composition du conseil d'administration et fixation de la durée de leurs mandats;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de créer deux catégories d'administrateurs, savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B;
- de modifier les règles d'engagement de la Société, de sorte à ce que l'article 13 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'administrateurs de catégorie A ou d'administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.”

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide également de modifier le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 9. (deuxième alinéa).** Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateur de catégorie A et administrateur de catégorie B).”

*Troisième résolution*

L'Assemblée

- de corriger la date de naissance de Monsieur Philippe DE PATOUL comme suit: 9 août 1947,
- d'accepter les démissions de Monsieur Michael MORRICE et de Monsieur Laurent MULLER comme administrateurs de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;
- de nommer Monsieur Alain LE JEUNE, licencié en sciences économiques et financières, né à Wilrijk (Belgique), le 19 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, comme nouvel administrateur, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'attribuer la catégorie A aux administrateurs Madame Ana FLORES et Monsieur Alain LE JEUNE;
- d'attribuer la catégorie B aux administrateurs Monsieur Philippe DE PATOUL et Monsieur Paul TORI.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039452/177.

(140045895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Finances & Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 87.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014039432/10.

(140045931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.612,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.445.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 20 mars 2014*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041520/12.

(140048381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Zenit Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.752.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 07 juin 2013*

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

*Pour ZENIT INVESTMENTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014039857/13.

(140045894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---



**Synergie Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 104.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014041119/14.

(140047364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 134.368.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 12 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 12 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants de type B suivants:

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Sophie Zinzten

*Mandataire*

Référence de publication: 2014039441/19.

(140045643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Upsilon Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 65.564.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "UPSILON INFORMATIQUE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65564, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 608 du 22 août 1998,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés:

- suivant une décision prise par l'assemblée générale tenue sous seing privé en date du 26 août 2002, contenant la conversion du capital social en en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 du 2 mai 2003;

- suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2028 du 21 août 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, du siège social de Strassen à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Modification du premier alinéa de l'article 17 des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que le droit de vote attaché aux cinquante (50) actions propres de la Société est suspendu.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le siège social de Strassen à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. Siège social. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.”

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 17 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 17. Fonctionnement. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, C. SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. LAC/2014/9045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014037889/72.

(140042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.826.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

*Company Director*

Référence de publication: 2014038451/17.

(140044219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Pro-Format SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 70, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.607.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/03/2014 à 15h*Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> Mars 2014, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

- Décidé le transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 70 Av G-D Charlotte L-3440 DUDELANGE

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/03/2014.

Mr Eric SCHMITTHEISLER / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2014039023/18.

(140045022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**W.P. Stewart Global Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.090.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 14 mars 2014*

Par les résolutions prises lors d'une assemblée extraordinaire en date du 14 mars 2014, les actionnaires de la Société ont décidé:

- que la clôture de la Société a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société Alliance Bernstein (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Senningerberg.

Les actionnaires ont pris note qu'il n'y a pas de produits de liquidation à déposer auprès de la Caisse de Consignation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Weimerskirch

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014038494/19.

(140044098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

*Auszug aus dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der VP Bank (Luxembourg) S.A. vom 31. Oktober 2013*

Der Präsident beantragt die Ernennung von Herrn Thomas Steiger (Schweizer Staatsangehöriger, geb. 12. Juni 1963) mit geschäftlichem Wohnsitz in 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, zum Vorsitzenden der Geschäftsleitung der VP Bank (Luxembourg) S.A. per 1. Februar 2014.

Der Verwaltungsrat beschliesst die Ernennung von Herrn Thomas Steiger gemäss Antrag.

Yves de Vos wird von seiner Funktion als Direktor und als Vorsitzender der Geschäftsleitung per 1. Februar 2014 enthoben.

Für die Richtigkeit des Auszuges  
Günther Hinz / Oliver Hermesdorf  
*Sous Directeur / Sous Directeur*

Référence de publication: 2014038492/17.

(140043936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.926.

Par jugement du 13 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée EUROPA S.à r.l., avec siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Europe, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Julie Zens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 avril 2014 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Julie Zens  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014038548/18.

(140044087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**S. Mazeure & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.494.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de S. Mazeure & Cie*

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 12 mars 2014 à 12 heures.

**Résolutions**

1. L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société S. Mazeure & Cie avec effet au 28/02/2014. Au 28/02/2014, la société est donc dissoute et liquidée.
2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Stefaan Mazeure / Veerle Verholleman / Paul Mazeure.

Référence de publication: 2014039047/19.

(140044787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Sanctour Holdings, S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 101.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.734.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the directors Mr Geoffroy t'Serstevens, Mr Grégory Noyen and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole director of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des administrateurs Mr Geoffroy t'Serstevens, Mr Grégory Noyen et Mme Sylvie Lexa

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, administrateur unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014039065/24.

(140044329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**SA Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.415.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 14 mars 2014 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 14 mars 2014:

Monsieur Yu Baodong, né le 11 octobre 1963 à Pékin, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, 17<sup>th</sup> Floor, Unit 1703-1706, Kowloon, Hong Kong.

2. Re-désigner le gérant A suivant en gérant B à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Yumin Liu, né le 6 novembre 1963 en Chine, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, 101318, Pékin, Chine.

3. Nomination des gérants A suivants à compter du 14 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Monsieur Feng Song, né le 16 août 1974 à Shandong, Chine, avec adresse professionnelle au F10, Tower C, Chemsunny World Trade Center, No. 28 Fuxingmennei Street, Xicheng District, Beijing, 100031, Chine.

Monsieur Shenglin Li, né le 28 février 1978 à Fujian, Chine, avec adresse professionnelle au F2, 95 Grayston Drive, Sandton, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Feng Song, Gérant A
- Monsieur Shenglin Li, Gérant A
- Monsieur Yumin Liu, Gérant B
- Madame Nathalie S.E. Chevalier, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant B

Référence de publication: 2014039061/28.

(140044982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.